

Le 28 août 2015

Dest. : Tous les professionnels de la santé

Objet : Vaccin contre l'hépatite B – Amélioration du programme public d'immunisation pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HARSAM)

Chers collègues,

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) tient à vous informer que le programme public d'immunisation inclura désormais le vaccin contre l'hépatite B pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HARSAM). À compter du 7 septembre 2015, le vaccin RECOMBIVAX HB[®] (présentation pour adultes) sera offert gratuitement à tous les HARSAM au Nouveau-Brunswick. En 2014, le nombre de cas d'infection aiguë du virus de l'hépatite B (VHB) signalés à la Santé publique au Nouveau-Brunswick a connu une hausse. La hausse la plus marquée a été notée dans la région de Moncton et touchait principalement les HARSAM.

Le virus de l'hépatite B (VHB) se transmet principalement entre personnes non immunisées qui ont des comportements à risque, comme les HARSAM. La vaccination contre l'hépatite B est le moyen le plus sûr de prévenir l'infection et ses conséquences, parmi lesquelles figurent la cirrhose du foie, le cancer du foie, l'insuffisance hépatique et le décès. Nous vous prions de passer en revue l'état immunitaire de vos patients et d'offrir la vaccination aux personnes admissibles au vaccin contre le VHB financé par les fonds publics.

Il est important de souligner que les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes peuvent se décrire comme homosexuel, bisexuel, ou hétérosexuel. Par conséquent, le niveau de risque pour les infections transmissibles sexuellement et par le sang peut ne pas être évident chez tous les patients et un questionnement plus explicite peut être justifié. Les fournisseurs de soins de santé ont l'obligation d'offrir des tests à leurs patients pour toutes les ITSS ainsi que de les renseigner et de les conseiller sur les moyens de réduire leur exposition au VBH et aux autres ITSS en apportant des changements à leurs comportements sexuels et en prenant les mesures préventives recommandées.

De plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité aux vaccins et aux produits biologiques financés par les fonds publics fournis dans le *Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick*, qui se trouve à l'adresse suivante :

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/ProfessionnelsEnSantePublique/GPINB-norme3-3.pdf>

Au nom de toute l'équipe du Bureau du médecin-hygiéniste en chef, je vous remercie de contribuer à la protection de la santé et au contrôle des maladies transmissibles au Nouveau-Brunswick.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Shelley Landsburg
Directrice
Direction du contrôle des maladies transmissibles
Ministère de la Santé